

EMPRUNT pour réparations de l'Hôtel de Ville

Le MAIRE estime qu'une somme de 40 millions de francs serait nécessaire pour la réfection de l'Hôtel de Ville, selon le devis présenté. Il demande donc au Conseil de bien vouloir voter cet emprunt qui sera contracté avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

M. GUINOT. - En raison des travaux qui vont être entrepris d'une part et en raison de la vétusté du mobilier d'autre part, il serait bon de prévoir plus que moins. Si nous pouvions obtenir un emprunt de 50 millions, nous pourrions en une seule fois, faire face à toutes les dépenses.

Le MAIRE. - Mon Collègue, à mon sens, une erreur a dû être faite dans le premier devis qui nous a été présenté. Il n'est pas possible que nous ayons à prévoir 19 millions simplement pour la toiture.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que nous avons déjà voté un emprunt de 100 millions pour les routes, 50 millions pour la construction d'un abattoir et maintenant nous demandons 40 millions pour les réparations de l'Hôtel de Ville, tout cela demande des garanties de la part de la Commune. Ne dépassons pas nos possibilités.

Des appels d'offres seront lancés, nous allons probablement pouvoir avec les 40 millions régler tous les travaux de réfection.

d'un emprunt ne peut recevoir une autre garantie que celle pour laquelle il a été contracté.

Mis aux voix le vote d'un emprunt de 40 millions pour la réfection de l'Hôtel de Ville est adopté à l'unanimité.

Vu:  
 Saint-Denis le 27/10/54  
 M. Le Préfet et par délégation  
 Le Secrétaire Général  
 Signé: Petit